

Conception d'une démarche d'évaluation des risques dans un Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le: 02/08/06

Introduction

Dans le cadre de ma seconde année d'étude à l'IUT Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) de LORIENT, j'ai réalisé un stage du 10 avril au 9 juin 2006 au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Mayenne (53), afin, d'y proposer une démarche d'évaluation des risques.

L'objet de cette page est de présenter, de manière synthétique, une démarche possible d'évaluation des risques adaptée aux SDIS. Elle a été conçue grâce à :

- Des retours d'expériences du SDIS d'Ille et Vilaine (35), de l'OISE (60) et des Deux-Sèvres (79) ;
- Des brochures de l'INRS ;
- Les cours d'évaluation des risques de l'IUT ;
- Mon expérience personnelle, puisque j'avais auparavant réalisé une évaluation des risques retranscrite dans un document unique dans une PME.

Pour exposer les résultats de mes travaux, j'ai divisé ma présentation en trois parties. La première énonce brièvement le contexte législatif et réglementaire entourant la notion d'évaluation des risques. La seconde rappelle les notions essentielles de prévention des risques professionnelles. La troisième présente une démarche d'évaluation des risques que j'ai proposée au SDIS 53.

En règle générale, dans les SDIS, les règles de droits sont édictées par le code général des collectivités territoriales, cependant, pour les questions d'hygiène et de sécurité le décret de 10 juin 1985 stipule que " *dans les services des collectivités et établissements mentionnés à l'article 1er, les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité sont [...] celles définies au titre III du livre II du code du travail [...]* ".

Le code du travail indique dans son article L.230-2 que le chef d'établissement doit assurer la protection de la santé physique et mentale de ses salariés. Pour répondre à ses obligations, il doit mettre en œuvre des principes généraux de prévention dont une évaluation des risques qui ne peuvent être évités. L'évaluation des risques doit être exhaustive.

Enfin, le décret du 5 novembre 2001 précise que l'évaluation des risques doit être retranscrite dans un document unique. Ce document unique doit être mis à jour au minimum tous les ans et proposé entre autre au membre du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

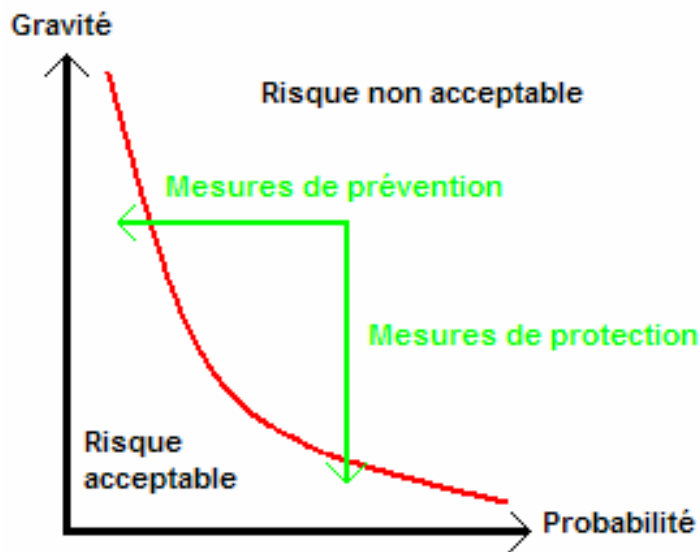
L'évaluation des risques et le document unique sont par conséquent deux documents distincts. Le premier, rédigé de façon scientifique, étant une base de données des risques présents dans l'établissement avec des critères de notation. Le second, accessible à tous, regroupant une retranscription des mêmes risques classés par importance avec leurs mesures de prévention à appliquer, précisées en termes de coût et de délais.

Concernant les SDIS, la notion d'évaluation des risques professionnels a pris de plus d'importance par la parution de ces textes mais également avec les indications de Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles (DDSC). En effet, suite au décès de 22 sapeurs pompiers en service au cours de l'année 2002, le Ministère de l'Intérieur a confié à la DDSC sous l'autorité du Colonel POURNY, la mission de sensibiliser les SDIS à la sécurité de leur personnel.

Avant d'expliquer ma démarche, il est important de rappeler quelques notions essentielles de prévention.

Tout d'abord, il faut qualifier le risque.

Un risque est un ensemble de facteurs susceptibles d'engendrer un incident ou un accident. Un risque est caractérisé par deux critères la gravité et la probabilité d'occurrence de l'incident ou de l'accident. Lorsque ces deux critères sont faibles, le risque est acceptable. Lorsque ces deux critères sont très importants, le risque est qualifié d'inacceptable. On édicte des mesures de prévention et de protection afin de réduire le risque et ainsi d'éviter l'accident. Le graphique ci-dessous illustre très bien cette notion.



L'évaluation des risques a plusieurs objectifs :

- Réduire la gravité et la probabilité des accidents ;
- Réduire les cotisations pour l'établissement ;
- Agir sur la psychologie du personnel (perception du risque, motivation, ambiance de travail...) ;
- Se mettre en conformité vis à vis des lois et règlements.

Désormais, nous allons rentrer dans le vif du sujet en expliquant la démarche d'évaluation des risques que j'ai proposée au SDIS 53.

L'évaluation des risques est une démarche structurée qui suit les étapes suivantes

:

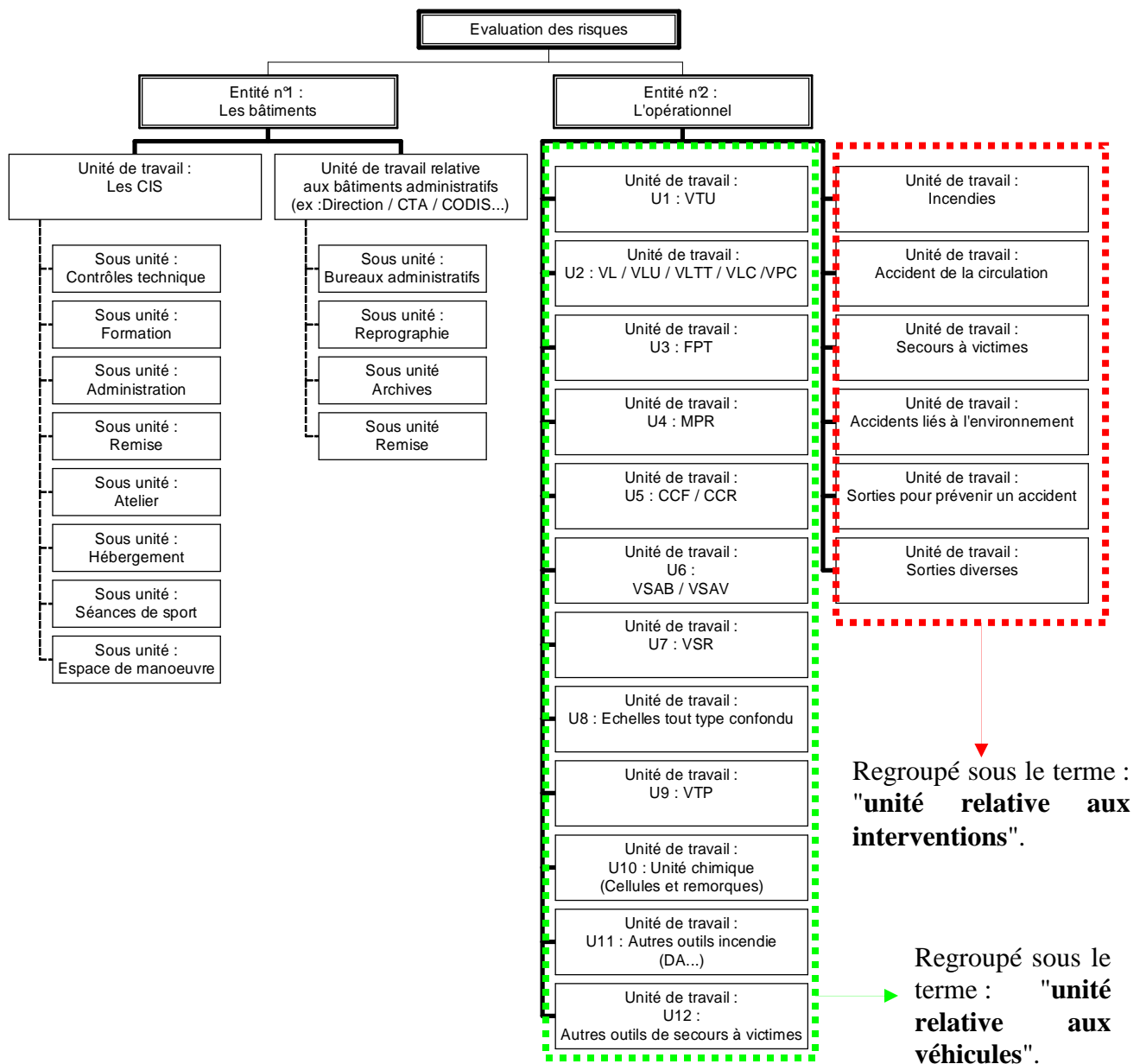
- 1- Préparer l'évaluation des risques (comment et où va-t-on analyser, classer les risques), en partie introduit par ce document ;**
- 2- Identifier les risques (voir check-list) ;**
- 3- Classer les risques (voir échelles de notation et le tableau de classement en partie 4.2)**
- 4- Proposer des actions de prévention**

Au vu de la taille d'un SDIS, il n'est pas possible d'aller étudier les risques sans préparation, c'est pourquoi j'ai divisé ma démarche en trois temps.

- D'abord, il faut distinguer les postes de travail où l'on va aller évaluer les risques, la **démarche d'investigation** répond à cette question.
- Ensuite, en raison de la taille d'un SDIS, il faut déterminer où l'on va aller évaluer les risques en priorité afin d'obtenir des résultats le plus rapidement possible. Pour cela j'ai réalisé une **étude accidentologique**.
- Enfin, il faut proposer des outils pour évaluer les risques, c'est l'objectif de la **méthode d'évaluation des risques**.

3.1. La démarche d'investigation

Cette première démarche prépare l'évaluation des risques, elle a pour objectif de distinguer les postes où l'on va évaluer les risques. Pour cela, j'ai divisé le SDIS en plusieurs entités décomposées en unités et sous unités.



<i>CIS = Centre d'Incendie et de Secours</i>	<i>FPT = Fourgon Pompe Tonne</i>
<i>CTA = Centre de Traitement de l'Alerte</i>	<i>MPR = Motopompe Remorquable</i>
<i>CODIS = Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours</i>	<i>CCF = Camion Citerne Feux de Forêt</i>
<i>VTU = Véhicule Tout Usage</i>	<i>CCR = Camion Citerne Rural</i>
<i>VL = Véhicule tout usage</i>	<i>VSAB = Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés</i>
<i>VLU = Véhicule de Liaison Utilitaire</i>	<i>VSAV = Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes</i>
<i>VLTT = Véhicule de Liaison Tout Terrain</i>	<i>VSR = Véhicule Secours Routiers</i>
<i>VLC = Véhicule de Liaison et de Commandement</i>	<i>VTP = Véhicule Transport Personnel</i>
<i>VPC = Véhicule Poste de Commandement</i>	<i>DA = Dévidoir Automobile</i>

L'entité relative aux bâtiments facilite l'analyse des risques auxquels est exposé le personnel dans tous les bâtiments du SDIS. On y distingue les unités de travail relatives aux Centres d'Incendie et de Secours (CIS), aux bâtiments administratifs, au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA), au CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) et enfin au groupement technique.

L'entité "l'opérationnel" assiste l'évaluation des risques pour les unités relative aux véhicules et aux interventions. Pour les unités relatives aux véhicules les sous unités ont la même désignation, il s'agit de la cabine et de la cellule des véhicules. Pour les unités relatives aux interventions les sous unités sont les suivantes :

Unité de travail	Sous unité
Secours à victimes	Intoxication
	Strangulation / pendaison
	Accidents en milieu aquatique
	Accidents du travail
	Malade ou blessé voie publique
	Malade ou blessé domicile
	Autres secours à victimes
Sorties pour prévenir un accident	Personnes en péril

	Fuite de gaz
	Biens menacés
	Sorties pour animaux
	Destruction d'insectes
	Transport de personnes impotentes
	Autres sorties pour prévenir un accident
Accident de la circulation	Routière
	Aérienne
	Ferroviaire
	Fluviale
	Autres
Sorties diverses	Recherche de personnes / Reconnaissances / Fuite d'eau / Nettoyage de chaussée...
Incendie	Bâtiments
	Espace naturel
	Véhicules
	Autres incendies
Accidents liés à l'environnement	Pollution
	Inondation
	Explosions
	Effondrement
	Contamination
	Vent, tempête
	Autres accidents

Il faut souligner que pour ce dernier ensemble d'unité, on ne fait pas référence à des postes de travail repérable sur le terrain comme auparavant mais à des environnements d'interventions. Pour ces unités, même si les procédures d'interventions sont prescrites par avance, l'environnement dans lequel le travail est effectué n'est jamais semblable, contrairement au travail "à la chaîne". La méthode d'évaluation des risques pour cet ensemble d'unités sera par conséquent distincte des autres unités de travail.

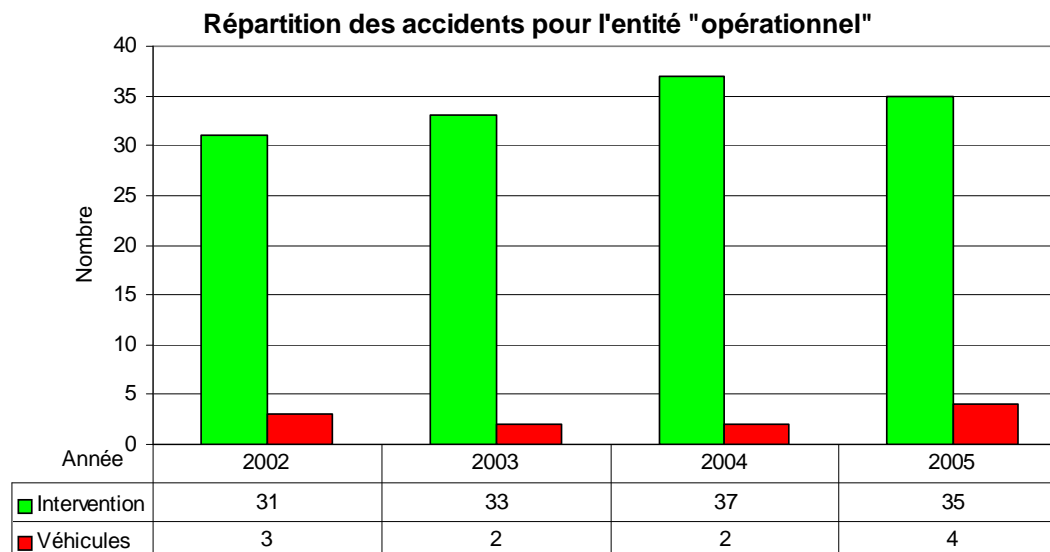
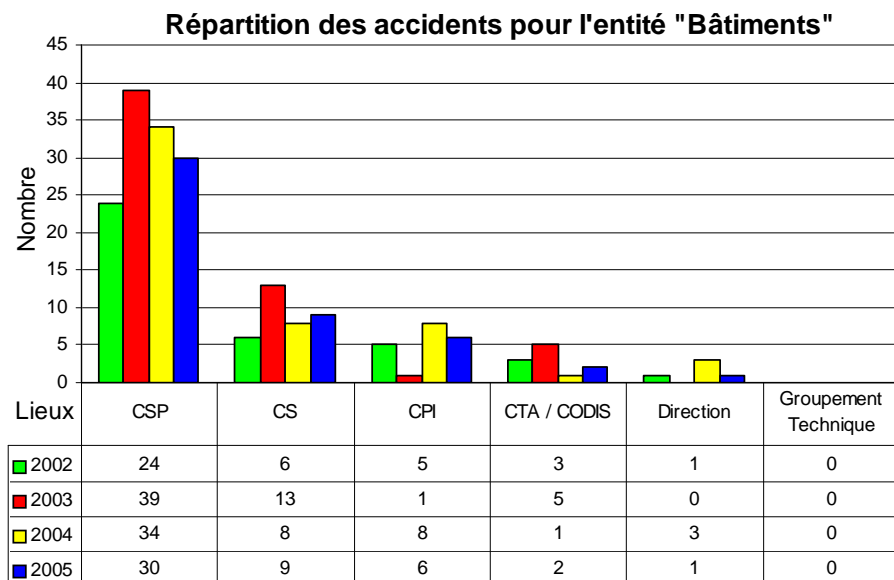
3.2. L'étude accidentologique

Une fois que l'on a distingué les unités de travail où l'on allait évaluer les risques, il faut déterminer celles où l'on va intervenir en priorité. Il serait illogique d'aller d'abord évaluer un poste qui est rarement sollicité par rapport à un poste où les enjeux sont beaucoup plus importants. Le classement devrait permettre d'obtenir des résultats le plus rapidement possible. Pour l'obtenir, je propose de réaliser une étude des accidents survenus dans l'établissement sur une durée définie.

Dans cette étude, on s'intéresse au nombre d'accidents survenus au sein de chaque unité de travail. En fonction du nombre d'accidents, on détermine l'unité à évaluer en priorité.

Il est également possible de prendre en compte la gravité des accidents. Cependant, souvent, les données fournies ne permettent pas d'être aussi consciencieux.

Par exemple pour le SDIS 53 les données sont les suivantes :



CSP = Centre de Secours Principal

CS = Centre de Secours

CPI = Centre de Première Intervention

CTA = Centre de Traitement de l'Alerte

CODIS = Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

On totalise 199 accidents pour l'entité Bâtiments contre 147 pour l'entité l'opérationnel. Il faut intervenir en priorité sur l'entité bâtiments, surtout au niveau des CSP. Ensuite il faut intervenir au niveau des unités relatives aux Interventions. Toutefois, il faut rester critique face à cette analyse, en effet, la gravité n'a pas été étudiée. De plus, il n'a pas été défini de priorité pour les unités : CS, CPI, bâtiments administratifs et Véhicules.

3.3. La démarche d'évaluation des risques

La conception de la démarche d'évaluation des risques est la dernière étape de la préparation de l'évaluation des risques. Elle propose des outils permettant d'aller analyser, identifier, classer les risques sur le terrain.

Ce travail de préparation est d'autant plus important qu'il conditionne l'efficacité de l'évaluation. Pour qu'elle soit efficace, il faut fixer des objectifs à atteindre. Elle doit être :

- **Participative et méthodique ;**
- **Objective et reproductible ;**
- **Exhaustive et réaliste.**

Il existe deux façons de répondre rapidement à ces objectifs.

- On peut concevoir un questionnaire à destination de l'ensemble des unités de travail. Néanmoins même si l'exhaustivité et l'objectivité de cette démarche peuvent déjà être remises en cause ; il faut souligner son efficacité en termes de temps de mise en œuvre et de participation de l'ensemble du personnel.
- On peut utiliser une analyse systémique (voir partie 3.3.2) pour chaque unité de travail. Cependant bien que cette méthode soit longue et moins participative, elle permet de remplir le critère d'exhaustivité.

La démarche d'évaluation des risques doit concilier les différents critères. Dans le cadre du SDIS 53, dans un premier temps, l'analyse systémique est utilisée pour les unités déterminées comme prioritaire par l'étude accidentologique et de questionnaire pour toutes les autres unités. Le questionnaire permet de classer les unités de travail par priorité d'évaluation

où l'étude accidentologique n'a pas pu le faire. Ces unités sont ensuite évaluées par une analyse systémique.

Pour les unités relatives aux interventions, l'évaluation s'effectue non pas sur le terrain, mais plus en amont par groupes de travail.

Cependant, d'autres SDIS ont d'abord utilisé des questionnaires pour tous les postes afin d'en faire un état des lieux de la sécurité (ici cette étape est en partie remplacée par l'étude accidentologique). Ils ont ensuite utilisé une analyse systémique pour évaluer les risques. D'autres SDIS ont directement évalué les risques grâce à une analyse systémique.

Le choix de la combinaison des techniques se fait en fonction de l'idée que l'on se fait de la maîtrise du risque à chaque unité de travail. **Toutefois, l'évaluation des risques devant être exhaustive, l'analyse systémique est irrémédiable quelque soit la méthode utilisée.**

3.3.1. Conception des questionnaires

Pour le SDIS 53, les questionnaires ont pour objet de classer les unités de travail pour lesquels l'étude accidentologique n'a pas pu le faire. Pour les unités visées, un questionnaire est rédigé. Les questions portent sur des risques auxquels est exposé le personnel, elles sont regroupées autour de la **check-list** suivante :

- 1- Risques liés à l'ambiance de travail (Eclairage, ambiance sonore...)
- 2- Charge mentale (stress / violence extérieure...)
- 3- Chutes ;
- 4- Électricité ;
- 5- Équipement ;
- 6- Manutention ;
- 7- Travail sur écran ;
- 8- Incendie / Explosion / Gaz ;
- 9- Brûlure thermique ;
- 10- Biologique ;
- 11- Chimique ;
- 12- Risques liés aux entreprises extérieures
- 13- Risques liés aux déplacements / Routier ;
- 14- Risques liés à la présence d'animaux ;

15- Sanitaire.

Les individus questionnés (ex : Comité de centre pour les CIS, Groupe représentatif du personnel administratif pour la direction, Chefs d'agrès pour les engins) répondent par l'intermédiaire de modalités de réponses :

Modalités de réponse	Correspondances
A	Très satisfaisant, satisfaisant après correction suite à incidents ou accidents, non concerné ;
B	À améliorer (sans qu'il y ait eu de déclaration d'incidents ou d'accidents) ;
C	Réponse "B" et des incidents se sont déjà produits ou des accidents sont susceptibles de se produire ;
D	Réponse "B" et des accidents se sont déjà produits ou des accidents graves peuvent survenir et des mesures doivent être prises rapidement.

Par exemple pour les CS et les CPI les questions peuvent être :

1 Ambiances	Réponses (A/B/C/D)
Eclairage	
1.1 L'éclairage est-il satisfaisant pour effectuer tout au long de l'année le travail demandé ?	
1.2 Les locaux bénéficient-ils d'un éclairage naturel ?	
Ambiance thermique	
1.3 Les locaux sont-ils suffisamment chauffés pendant les périodes froides ?	
1.4 Les agents ont-ils à leur disposition des boissons fraîches ?	
Aération / Ventilation	
1.5 Existe-t-il un dispositif empêchant l'émanation d'odeurs fortes ou désagréables dans les locaux de travail ?	
1.6 Pour les locaux ne disposant pas d'ouverture vers l'extérieur, disposez-vous d'une ventilation ?	
Bruit	
1.7 Existe-il des zones où le bruit vous est insupportable ?	
1.8 Pour les postes les plus bruyants, des mesures de bruit ont-elles déjà été effectuées ?	
1.9 Des fiches de postes, des affiches ou des signalisations indiquent-elles les postes bruyants et les mesures de préventions conséquentes ?	
1.10 Les Équipements de Protection Individuels (EPI) sont-ils portés pour les postes concernés ?	
1.11 Le SSSM réalise-t-il un examen audiométrique pour les postes bruyants ?	
2 Charge Mentale	
2.1 Êtes-vous soumis à des comportements d'incivilités ?	
2.2 Êtes-vous victimes d'agressions physiques ou verbales ? (menaces, insultes, blessures...)	
3 Chutes	
3.1 Les escabeaux, échelles et plates-formes sont-elles vérifiées et en bon état ? (défaut de patin antidérapant...)	
3.2 Les interventions en toiture sont-elles sécurisées (garde corps, ligne de vie, point d'ancrage) ?	
3.3 Les obstacles au sol susceptibles d'entraîner une chute sont-ils signalés ? (marche, dispositif de rétention d'huile...)	
3.4 Êtes-vous sujet à être en présence de sol glissant	
3.5 Les escaliers sont-ils sécurisés ? (main courante, sols non glissants, pas d'humidité, régularité des marches...)	
3.6 Les fosses de visites de véhicules sont-elles recouvertes ou équipées de garde corps ou barrières amovibles en dehors des interventions sur véhicule ?	

L'ensemble des résultats des questionnaires est ensuite regroupé au sein d'un même document grâce à un tableau à double entrée. D'un côté, on trouve les familles de risques et de l'autre, le nom des unités de travail évaluées :

Tableau n°1

Risques \ Sous unités	Direction du SDIS	CTA	CODIS	Groupement technique
1 Ambiance	B	B	A	B
2 Charge mentale (stress / violence extérieure...)	A	A	A	A
3 Chutes	B	B	B	B
4 Électricité	A	C	A	A
5 Équipement	A	A	D	A
6 Manutention	A	A	A	A
7 Travail sur écran	B	B	C	B
8 Incendie / Explosion / Gaz	A	C	A	A
9 Brûlure thermique	B	A	B	A
13 Lié aux déplacements / Routier	B	B	B	B
15 Sanitaire	B	B	B	B

En fonction de l'importance des notes attribuées, on détermine les postes que l'on évaluera en priorités à l'aide d'une analyse systémique.

3.3.2. La réalisation de fiches d'évaluation des risques permettant une analyse systémique

Les fiches d'évaluation des risques ont pour objectif d'identifier, de classer tous les risques de chaque sous unités par l'intermédiaire d'une grille de notation. Elles doivent être remplies par une personne confirmée à cause des connaissances nécessaires à leur utilisation. De plus pour être réaliste, les grilles doivent être rédigées sur le terrain en collaboration avec les opérateurs.

Chaque risque sera évalué de façon accidentelle (dont les conséquences en cas d'accident se font ressentir immédiatement) et de façon chronique (dont les conséquences en cas d'accident se font ressentir à terme).

Analyse du risque

Concrètement sur le terrain, la personne désignée pour remplir les fiches d'évaluation des risques ira évaluer les sous unités que l'on a désignées comme prioritaires. Il observera le travail réalisé, questionnera les opérateurs sur leurs gênes et les solutions qu'ils proposent à leurs problèmes.

Il distinguera les dangers (propriété intrinsèque d'un produit, équipement ou d'une situation qui peut porter atteinte à l'intégrité des personnes) et les risques des sous unités de travail.

Identification du risque

Pour remplir les tableaux, il pourra s'aider de la check-list présentée ci-dessus et à titre indicatif du questionnaire (sans y répondre, bien entendu).

Classement du risque

À chaque événement redouté est affectée une note de gravité et de probabilité. La multiplication de ces deux termes nous permet de caractériser le risque grâce au critère du niveau de risque. En fonction des niveaux de risques obtenus, grâce au tableau de la partie 4.2, on édicte des mesures de prévention par priorité.

Échelle de gravité pour un risque accidentel

- 0 = Incident ;
- 1 = Accident sans soins ;
- 10 = Accident avec soins, sans incapacité ;
- 100 = Accident avec incapacité partielle ;
- 1000 = Accident mortel ou incapacité totale.

Échelle de gravité pour un risque Chronique

- 0 = Pas d'atteinte prévisible pour la santé ;

- 1 = Atteinte de courte durée, sans réduction de la capacité de travail ;
- 10 = Atteinte chronique, sans réduction de la capacité de travail ;
- 100 = Atteinte invalidante, avec réduction de la capacité de travail ;
- 1000 = Atteinte mortelle ou invalidante avec impossibilité de travailler.

Échelle de probabilité d'occurrence de l'évènement indésirable pour un risque accidentel

- 1 = Jamais produit et improbable ;
- 2 = Jamais produit mais reste probable ;
- 3 = Déjà produit une fois depuis 2 à 3 ans ;
- 4 = Déjà produit une fois dans l'année écoulée.

Échelle de probabilité d'occurrence de l'évènement indésirable pour un risque chronique

Pour le risque accidentel on évalue la probabilité de survenance de l'évènement indésirable (en partie grâce à des données statistiques). Pour le risque chronique, on évalue la probabilité de se situer en dessous de valeurs limites à partir de contrôles ponctuels (mesurage) et de l'efficacité des mesures de prévention et de protection grâce à l'échelle de notation suivante :

- 1 = L'ensemble des mesures Techniques, Humaines et Organisationnelles sont maîtrisées, on se situe en dessous des valeurs limites ;
- 2 = Les mesures Techniques, Humaines et Organisationnelles peuvent être améliorées ou l'une des catégories est absente ; on se situe en dessous des valeurs limites ;
- 3 = Les mesures Techniques, Humaines et Organisationnelles sont insuffisantes ou deux catégories sont absentes, on se situe au-dessus d'une valeur limite (celle inférieure).
- 4 = Il n'y a aucune mesures Techniques, Humaines et Organisationnelles, on se situe au-dessus des valeurs limites (inférieures et supérieures).

Mesures de prévention

Dans son observation, il spécifiera les mesures Techniques (Equipement de protection individuel ou collectif...), Humaines (formation, information...) et Organisationnelles (organisation du travail...) déjà mise en œuvre et à mettre en place pour diminuer le risque.

Le tout sera rédigé autour d'une fiche d'évaluation des risques présentés ci-après.

Indique si l'on évalue un risque accidentel ou chronique

Nature du risque :

N° de fiche :

Il peut y avoir plusieurs fiches pour un même poste en raison du nombre de risques présents

Unité de travail :

Expose l'unité de travail de référence : CIS, Direction SDIS, FPT, Secours à victimes...

Sous unité :

Présente la sous unité de référence : Remise, Bureaux administratifs, cabine véhicule, incendies de bâtiments...

Fiche d'évaluation des risques

Indique le nombre de personne totale affectée au travail sur le poste

Expose la fréquence de l'utilisation du poste soit par jour, par mois ou par an

Nombre de personnes travaillant sur la sous unité :

Fréquence d'utilisation du poste :

Type de risque	Source de danger ou d'exposition au danger	Risque	G	P	NR	Mesures/Prévention/Protection existantes	Actions correctives proposées
						T : H : O :	T : H : O :
						T : H : O :	T : H : O :
						T : H : O :	T : H : O :

Indique le type de risque auquel on fait référence dans la check-list

Exposition de la source de danger, par exemple pour la famille de risque chute, le danger peut-être l'escabeau

Grace à une échelle de notation, on attribue une note à la gravité de l'évènement redouté

Présente le risque auquel sont exposés les opérateurs, pour le danger précédent, le risque peut être des contusions, des fractures...

Grace à une échelle de notation, on attribue une note à la probabilité d'occurrence de l'évènement redouté

Le Niveau de Risque est le résultat de la multiplication de la gravité et de la probabilité, il permet de caractériser le risque

Mesures Techniques, Humaines et Organisationnelles que proposent les opérateurs pour réduire les risques auxquels ils sont exposés.

Exemple :

5 Fiche d'évaluation des risques

Nature du risque :

N° de fiche : 4/4

Unité de travail : CIS / CSP [REDACTED]

Nombre de personnes travaillant sur la sous unité : 85

Sous unité : Remise

Fréquence d'utilisation du poste : Plusieurs fois par jours

Type de risque	Source de danger ou d'exposition au danger	Risque	G	P	NR	Mesures/Prévention/Protection existantes	Actions correctives proposées
Déplacement	7 Déplacement du véhicule	Risque de collision entre les piétons et les véhicules sortant de la remise.	100	2	200	Aucune	<p>T : Indiquer par des panneaux les zones dangereuses. Prévoir une signalisation des couloirs pour les piétons.</p> <p>H : Sensibiliser le personnel sur les risques liés aux déplacements de véhicules.</p> <p>O : Prévoir des règles de priorités entre les piétons et les véhicules.</p>
Incendie	11 Stockage de bidons d'essence et d'huile en hauteur. Des engins sont stationnés à proximité des bidons. Des mégots de cigarettes sont présents dans un caniveau situé à moins de 10 mètres des bidons.	Risque d'incendie. Possibilité de fuite du bidon. Le bidon d'essence peut être mal rebouché.	1000	2	2000	<p>T : Affiches signalant l'interdiction de fumer. Extincteur à proximité.</p>	<p>T : Augmenter le nombre d'affiches signalant l'interdiction de fumer. Rendre plus visible ces affiches. Prévoir un bac de rétention pour tous les bidons. Cesser de stocker des produits inflammables en hauteur. Prévoir un local isolé et ventilé pour le stockage exclusif des bidons d'essence. Signaler plus clairement les extincteurs.</p> <p>H : Sensibiliser le personnel au risque d'incendie.</p> <p>O : Mettre en place un règlement intérieur interdisant totalement de fumer dans la remise. Nommer une personne au sein du centre chargé de veiller au respect des règles de stockage.</p>

Les résultats de l'évaluation des risques sont reportés dans un tableau à double entrée. Il est identique à celui développé pour les questionnaires (tableau n°1) à l'exception des critères de notation.

4.1. Le contenu

Le document unique est la retranscription de l'évaluation des risques pour chaque poste. Il doit être accessible à tous. Il expose aussi à travers un plan de prévention les mesures correctives que le préventeur, en collaboration avec le personnel concerné, a décidé de mettre en place pour réduire le niveau de risque.

4.2. La retranscription de l'évaluation des risques




Dans le document unique, seul le tableau à double entrée de l'évaluation des risques est reporté. Il permet de visualiser l'importance des risques auxquels sont exposés les opérateurs pour chaque unité de travail.

Pour un souci de compréhension, la qualification des notes attribuées à la gravité et à la probabilité accidentelle et chronique a été synthétisée de la manière suivante :

Effet. (Gravité)	Codes.		Maîtrise. (Probabilité)
Modéré.	1	1	Bien maîtrisé.
Significatif.	10	2	Assez bien maîtrisé.
Important.	100	3	Mal maîtrisé.
Très important.	1000	4	Non maîtrisé.

Une fois tous les risques notés et répertoriés, il faut déterminer ceux qui ne sont pas acceptables. Pour cela j'ai mis en place une grille de justification des actions de correction.

1000	1000	2000	3000	4000
100	100	200	300	400
10	10	20	30	40
1	1	2	3	4
Gravité. Probabilité.	1	2	3	4

-  = Priorité d'action A = risque inacceptable ;
-  = Priorité d'action B = risque médian ;
-  = Priorité d'action C = risque acceptable.

L'évaluation des risques peut nous amener à obtenir à des unités distinctes une note identique pour une même famille de risques. Dans ce cas, pour justifier le poste prioritaire, en termes de mesures de prévention, nous pourrions nous inspirer des critères de fréquence d'utilisation du poste et de pourcentage de personnes exposées.

4.3. Mise en place d'un plan annuel de prévention

Les mesures de prévention pour les risques non maîtrisés sont proposées et validées par le personnel concerné.

La méthode d'évaluation des risques énoncée n'est qu'une proposition. En aucun cas elle n'a vocation d'être une référence dans le domaine. Également, le document proposé a été volontairement synthétisé pour accroître son accessibilité.

Toutefois, en me contactant à mon adresse mail mapatos@caramail.com vous pourrez obtenir l'ensemble des documents qui ont été remis au SDIS 53 :

- Mon rapport de stage universitaire
- Une check-list de risques complète
- Un prototype de questionnaire pour les unités de travail CIS
- Une évaluation des risques d'une remise d'un CIS
- Un prototype de document unique
- Une présentation power-point de la méthode

L'évaluation des risques n'est pas une fin en soit mais plutôt les prémices d'une politique de prévention. Au-delà de son caractère scientifique, cette démarche a pour vocation d'intégrer le personnel dans la politique et de l'y sensibiliser. Sans sa participation, les mesures de prévention qui seront édictées ne pourront être comprises et respectées par le personnel.



mapatos@caramail.com

Liens :

<http://www.snspp.com> Le site du syndicat national des sapeurs-pompiers ;

<http://hygiene-securite.forumactif.com> Le forum hygiène sécurité du SDIS 79 ;

<http://www.inrs.fr> Le site officiel de l'Institut National de Recherche Scientifique ;

<http://www.sapeur-pompier.org/> Le site du SDIS 68 (page Actualité puis votre sécurité) ;

http://www.sdis54.fr/article.php?id_rubrique=278 Le site du SDIS 54.